

Nombre de membres :

Séance du 24 janvier 2025

En exercice : 15

Présents : 09

N° 2025/01/01

Votants : 11

Pouvoir : 02

Convocation : 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Laurence Wynarczyk - Marion Chaube

Excusés : Christian Beguet (pouvoir à B Sainclair) – Philippe Brunel – Franck Serrurier (pouvoir à V Gelas) – Barbara Monel

Absentes : Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : M Chaube

OBJET : Autorisation d'ouverture de crédits en 2025 en investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-1 disposant que « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ... »,

Vu le budget 2024 et la décision modificative,

Considérant que l'ouverture des crédits au titre de l'année 2025 aura lieu sur les bases suivantes :

Chapitre	Intitulé	Budget 2024	Quart des crédits
20	Immobilisations incorporelles	15 000 €	3 750 €
21	Immobilisations corporelles	46 047 €	11 511 €
23	Immobilisations en cours	1 376 804 €	344 201 €
	TOTAL	1 437 851 €	359 462 €

Considérant que l'autorisation mentionne le montant et l'affectation des crédits et que la répartition se fera comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Montants affectés
21	100 – Acquisitions de matériels		
	* acquisition enceinte portable avec micros	2188	1 020 €
	* acquisition vitrine d'affichage pour le camping	2188	1 140 €
	Total chapitre 21		2 160 €

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2025 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 et d'affecter les dépenses comme présentées.

Fait et délibéré, le 24 janvier 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation d'ouverture de crédits en 2025 en investissement avant le vote du budget

Date de transmission de l'acte : 28/01/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 28/01/2025

Numéro de l'acte : DEL20250101 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250124-DEL20250101-DE

Date de décision : 24/01/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

Séance du 24 janvier 2025

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 11

Pouvoir : 02

Convocation : 17 janvier 2025

N° 2025/01/02

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Laurence Wynczyk - Marion Chaube

Excusés : Christian Beguet (pouvoir à B Sainclair) – Philippe Brunel – Franck Serrurier (pouvoir à V Gelas) – Barbara Monel

Absentes : Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : M Chaube

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps non-complet pour le service technique

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les entretiens professionnels de 2024,

Vu l'accroissement des tâches de l'adjoint technique en raison des évolutions réglementaires au niveau des espaces verts, ainsi que par les nouveaux services proposés,

Vu l'avis favorable de la commission du Personnel communal en date du 16 janvier 2025,

Considérant que la création d'un deuxième poste au niveau du service technique apparaît comme nécessaire, avec une durée de travail à temps non-complet dans un premier temps,

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **CREE**, à compter du 1^{er} avril 2025, un emploi polyvalent au service technique, à temps non-complet de 24 heures 00 par semaine, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de catégorie C.

- **PRECISE** que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article L 332-14 du code général de la fonction publique, avec une rémunération comprise entre l'indice majoré minimum 369 et l'indice majoré maximum 372

Fait et délibéré, le 24 janvier 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GILAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création d'un emploi permanent à temps non-complet pour le service technique

Date de transmission de l'acte : 28/01/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/01/2025

Numéro de l'acte : DEL20250102 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250124-DEL20250102-DE

Date de décision : 24/01/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.